

A titre de médecin, la faculté de médecine de l'Université de Toronto, qui n'est certainement pas de troisième ordre, m'a enseigné à utiliser l'héroïne. Cette drogue était recommandée et je l'ai utilisée régulièrement au cours de mes premières années d'exercice comme analgésique en obstétrique. C'est un merveilleux analgésique en obstétrique. Il donne à la patiente une sensation d'euphorie. En association avec l'hyoscine, elle procure une certaine amnésie des événements, ce qui peut être souhaitable pour beaucoup de personnes.

Je n'ai pas connaissance de cas d'accoutumance pour avoir reçu une ou deux injections d'héroïne pendant l'accouchement. Je reconnais qu'il existe d'autres techniques pour contrôler les douleurs de l'accouchement, ce qui rend moins nécessaire peut-être le recours à l'héroïne. Mais quand on veut utiliser un analgésique injectable en obstétrique, je serais déçu que la Chambre des communes se croie suffisamment compétente pour dire non, vous n'utiliserez l'héroïne que pour les douleurs insupportables du cancer.

Permettez-moi de donner un autre exemple, monsieur le Président. Certains députés ont peut-être dans leur famille des personnes âgées ayant été en proie à une violente crise cardiaque au milieu de la nuit, assises dans leur lit, incapables de respirer, suffoquant et vomissant de la gorge un liquide sanguinolent. Elles sont en proie à une angoisse, à une anxiété terribles. La première chose que fait le médecin à 3 heures du matin, quand il va voir un malade, c'est de lui donner quelque chose qui stoppe l'anxiété. C'est avec l'héroïne qu'on obtient le résultat le plus rapide. La morphine n'est pas mal, et beaucoup d'entre nous utilisent la morphine dans ces cas-là ces dernières années. Mais l'héroïne est couramment utilisée au Royaume-Uni à cette fin, en ce moment. Elle calme rapidement l'angoisse, ce qui est très important si l'on veut soigner convenablement la maladie cardiaque de cette personne.

Je présente quelques requêtes au ministre et à ses fonctionnaires pour qu'ils étudient sérieusement la nomenclature qu'ils sont en train de mettre sur pied. Je sais que le ministre le fera, mais je l'exhorte à ne pas oublier que l'héroïne peut être utilisée à d'autres fins utiles, outre pour calmer la douleur insupportable du cancer. Nous aurions tort si nous, qui sommes tous plus ou moins des profanes, déclarions que l'héroïne est un analgésique puissant, mais qu'il ne faut l'utiliser que dans les cas de cancer. Si elle est utile dans ces cas-là, elle peut l'être pour d'autres maladies également. J'espère que le ministre en tiendra compte et qu'il envisagera d'autoriser son utilisation à d'autres fins si des médecins autorisés le jugent nécessaire.

J'appuie vivement ce projet de loi d'initiative parlementaire, mais j'appuie également le ministre qui a manifesté son intention de faire légaliser rapidement l'utilisation de l'héroïne au Canada. J'espère que tous les députés—et je sais que d'autres veulent prendre la parole—jugeront bon d'approuver cette proposition aujourd'hui.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'appuie sans réserve l'initiative prise aujourd'hui par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Je vais m'efforcer d'être bref, car je sais que d'autres députés désirent participer au débat. Je voudrais insister sur l'argument qu'a fait valoir le député d'Oxford (M. Halliday). C'est dans des conditions semblables que le Parlement fonctionne presque parfaitement. Lorsqu'un député qui, en l'occurrence, est à la Chambre depuis de nombreuses années, prend une initiative et la présente de façon très objective, travaille en collaboration étroite avec le

Stupéfiants—Loi

ministre—que je félicite d'avoir réagi de façon aussi réfléchie et humaine à cette mesure—et que le Parlement dans son ensemble examine une question qui est manifestement d'intérêt national, voilà le Parlement à son meilleur.

Plus de 40,000 Canadiens meurent tous les ans de cette terrible maladie qu'est le cancer. La plupart d'entre vous avez certainement des proches amis ou des parents qui en ont été atteints. Personnellement, j'ai perdu deux amis très proches, l'un de 24 ans, qui a subi une longue agonie douloureuse, tout d'abord à l'hôpital et enfin, lorsqu'on a compris qu'il n'y avait plus d'espoir, chez lui où il est retourné dans sa famille.

J'espère que le ministre étudiera soigneusement les suggestions du député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) et d'autres députés en ce qui concerne les états qui peuvent justifier l'utilisation de l'héroïne. Si nous acceptons, et je pense que nous le devons, les effets positifs de l'utilisation de l'héroïne pour les cancéreux en phase terminale, je pense que ce serait une erreur que de limiter l'utilisation de ces avantages au cadre hospitalier. Nous devons admettre qu'il doit y avoir contrôle. Cela dit, monsieur le Président, j'espère que le ministre examinera soigneusement l'élargissement de l'utilisation possible de l'héroïne.

Je sais que l'auteur de ce projet de loi, le député de Saint-Jean-Est, a parlé éloquemment de son projet. Il a dit qu'il avait lui-même été touché, dans sa propre famille, je pense que c'était un frère qui est mort de cancer après une agonie douloureuse. Nous agissons ici non seulement en tant que parlementaires, mais aussi en tant qu'êtres humains.

Je voudrais rendre hommage au travail Dr Kenneth Walker, connu aussi sous le nom de Dr Gifford-Jones, qui a lancé une campagne nationale pour faire modifier la loi dans ce domaine. Je pense que plus de 150,000 Canadiens ont signé les pétitions lancées par le Dr Gifford-Jones dans ses rubriques. Le Dr Walker a comparu devant le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, comme l'a dit mon collègue d'Oxford. Au cours d'une déclaration brève, mais éloquente, il a souligné à quel point il importait que le Parlement agisse dans ce domaine. Il a fait remarquer que certains des témoins les plus sérieux et les plus convaincants n'avaient pas pu se présenter devant le comité parce qu'ils étaient morts.

Il nous a donné une série de faits qui me paraissent importants. Tout d'abord, l'héroïne est un analgésique plus puissant que la morphine. Elle est supérieure à la morphine lorsque les patients ont besoin d'injections. L'héroïne est le stupéfiant qui agit le plus vite. Les médecins britanniques ont augmenté leur utilisation d'héroïne environ quatre fois au cours des dix dernières années et diminué leur utilisation de morphine. L'héroïne est prescrite par les médecins britanniques pour traiter les victimes de crise cardiaque, les femmes ayant des difficultés pendant l'accouchement, les enfants gravement brûlés et les jeunes incurables en phase terminale. L'héroïne a donc été jugée utile dans d'autres domaines que celui du cancer. L'héroïne rassérène les malades. C'est la drogue la plus apte à calmer la toux des malades atteints du cancer du poumon. L'héroïne produit une sensation de bien-être et d'euphorie. Comme l'a noté le docteur Walker, les toxicomanes ne prennent pas d'héroïne parce qu'elle les déprime. Les malades finissent par s'habituer aux stupéfiants. Par conséquent, il est